

MAIRIE DU 7^e ARRONDISSEMENT

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

PV N° 07/07/18

PROCÈS-VERBAL

*Sous forme de compte rendu de la réunion du
Conseil d'arrondissement du lundi 22 octobre 2018*

Le lundi 22 octobre 2018 à 18h31, les membres du Conseil du 7^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement, le mardi 16 octobre 2018 pour l'ordre du jour conformément aux dispositions des articles L. 2122-7, L. 2122-8, L. 2122-15, L. 2122-17, L. 2511-25 et L. 2511-28 du Code général des collectivités territoriales.

Publication de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la Mairie prévu à cet effet et complétée le vendredi 19 octobre 2018 par l'ordre du jour complémentaire.

Étaient présents :

Monsieur René-François BERNARD, Madame Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Madame Josiane GAUDE, Monsieur Thierry HODENT, Madame Philippine HUBIN, Monsieur Marc LAROCK, Monsieur Olivier LE QUERE, Monsieur Christian LE ROUX et Monsieur Christophe POISSON.

Étaient absents et excusés :

Madame Laurence AMAND ayant donné pouvoir à Madame Josiane GAUDE.
Madame Marguerite CHEVREUL ayant donné pouvoir à Madame Philippine HUBIN.
Monsieur Pierre BAILLOT D'ESTIVAUX ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier LE QUERE.

Était absent :

Monsieur Yves POZZO DI BORGO.

1 – Désignation du secrétaire de séance. 07 2018 039

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire propose de désigner comme secrétaire de séance Philippine HUBIN, et comme secrétaire auxiliaire, Nathalie BADIER.

Cette proposition est adoptée à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2018 039

Pour : 13 (dont 3 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

2 - Adoption de la procédure d'urgence. 07 2018 042

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire explique que plusieurs délibérations ont été transmises tardivement, ce qui rend nécessaire l'adoption de la procédure d'urgence

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

07 2018 042

Pour : 13 (dont 3 pouvoir écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

3 - Approbation du Procès-verbal de la séance du 10 septembre 2018. 07 2018 040

Madame le Maire demande si toutes les personnes présentes ont reçu le procès-verbal de la séance du 10 septembre 2018 et le soumet au vote.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

07 2018 040

Pour : 13 (dont 3 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

4 – Dotation de l'état spécial du 7^e arrondissement au titre du budget primitif 2019..07 2018 041

Rapporteur : Mme Emmanuelle DAUVERGNE

Madame le Maire annonce que les dotations d'investissement et d'animation locale ont globalement légèrement augmenté. Elle précise que la mairie centrale a accédé à toutes les demandes de l'arrondissement concernant ces dotations.

Madame le Maire donne la parole à Emmanuelle DAUVERGNE.

Emmanuelle DAUVERGNE remercie Madame le Maire et rappelle l'objet de la délibération, relatif au budget primitif de l'état spécial du 7^e arrondissement pour 2019.

Emmanuelle DAUVERGNE explique que le montant de la dotation d'investissement, 161 405 € est identique à celui de 2018. La dotation sera consacrée pour 128 349 € au financement de travaux d'amélioration du patrimoine, d'équipements de proximité et à l'acquisition de matériels. Elle ajoute que le budget alloué aux dépenses d'investissement reste fixé à 33 056 €.

Emmanuelle DAUVERGNE indique que le budget de fonctionnement 2019 représente un montant de 2 043 313 €, soit une augmentation de 0,32 % par rapport à 2018, et qu'il est constitué de deux dotations.

Elle précise que la première enveloppe, partagée en deux sous-enveloppes, est la dotation d'animation locale et représente un montant global de 311 936 €. Elle indique que le montant de la dotation dédiée aux travaux urgents d'entretien des équipements de proximité correspond à la moyenne des sommes mandatées au cours des trois derniers exercices, soit une inscription de 149 142 € pour 2019. Elle ajoute que les crédits dédiés aux conseils de quartier, dont le montant est calculé sur la base forfaitaire de 3 306 € par an et par quartier, sont reconduits à hauteur de 13 224 €. Elle précise que l'autre partie de ces crédits, qui concernent l'animation locale et culturelle en tant que telle, permet d'assurer, par le financement de manifestations à caractère local, une animation dynamique de l'arrondissement. Elle explique que cette année encore, Madame le Maire a obtenu le maintien de cette dotation à un niveau équivalent à celui de 2018, soit 149 570 €, contre 126 242 € prévus initialement.

Emmanuelle DAUVERGNE poursuit avec la deuxième dotation qui est celle de la gestion locale, et qui représente la part prépondérante du budget de l'état spécial. Elle indique que son utilisation vise à garantir le fonctionnement optimal des équipements de proximité de l'arrondissement, et que comme chaque année, ce budget a été élaboré en étroite collaboration avec les directions opérationnelles. Elle ajoute que cette dotation progresse de 0,41 %, pour atteindre 1 731 377 €.

Emmanuelle DAUVERGNE précise que cette variation résulte de mouvements antagonistes.

Elle justifie d'une part la diminution de 34 300 € par la non-reconduction d'une ligne budgétaire qui avait été inscrite à titre exceptionnel par la Direction des Finances et des Achats au BP 2018 en remboursement de frais de gardiennage engagés par l'état spécial en 2017, pour la sécurisation des bureaux de vote lors du premier tour des élections présidentielles, la baisse des crédits destinés à l'achat de fournitures scolaires pour 5 000 €, la baisse des crédits destinés aux dépenses de nettoyage des locaux dans les crèches en raison de meilleurs tarifs et de nouveaux marchés, ainsi que la baisse des frais de maintenance dans les crèches pour 5 700 €.

Emmanuelle DAUVERGNE explique d'autre part que les augmentations de 41 400 € se répartissent entre un abondement de 27 000 € supplémentaire au titre du transfert de douze équipements de moins d'un hectare gérés jusqu'alors par la DEVE, et désormais inscrits à l'inventaire de notre arrondissement, d'une augmentation 10 000 € pour l'alimentation dans les crèches pour tenir compte de l'évolution des dépenses constatées ces dernières années et de 4 400 € supplémentaires pour la maintenance des équipements sportifs.

Elle précise que le budget détaillé par fonction est repris dans les documents annexés au projet de délibération qui a été communiqué aux personnes présentes.

Emmanuelle DAUVERGNE ajoute que Madame le Maire est très mobilisée dans la gestion de ce budget. Elle indique qu'en 2017, le 7e arrondissement est celui qui a obtenu le meilleur taux d'exécution de son budget parmi les arrondissements parisiens, avec un taux de 96,09 %, et que Madame le Maire a pour objectif de faire encore mieux cette année.

Elle justifie cet excellent taux par une grande rigueur dans le suivi des dépenses. Elle ajoute que ce taux témoigne de l'écoute dont fait preuve la mairie pour chacun des directeurs d'établissement et responsables d'équipement afin de répondre à leurs demandes, dans la limite des crédits disponibles.

Emmanuelle DAUVERGNE demande à ses collègues de bien vouloir en délibérer.

Madame le Maire demande s'il y a des observations sur le budget primitif. Elle rappelle les grandes étapes de la procédure budgétaire. Elle explique que dans un premier temps, la mairie négocie son budget initial avant de demander un budget supplémentaire. Elle donne l'exemple des 5 000 € supplémentaires obtenus pour des travaux de voirie dans la rue Las Cases. Elle ajoute que la procédure est toujours la même, que la mairie obtient un minimum vital, puis qu'elle doit régulièrement demander des crédits supplémentaires.

Madame le Maire admet qu'elle aimerait disposer de ces sommes en une seule fois, dès le départ afin de programmer en une fois l'ensemble des opérations. Elle craint cependant qu'un jour, aucun crédit supplémentaire ne soit disponible pour la mairie, et qu'il serait donc préférable que son budget primitif soit plus conséquent.

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Marc LAROCK.

Marc LAROCK juge le budget alloué aux frais d'affranchissement particulièrement élevé, comme chaque année.

Madame le Maire explique que dans le 7^{ème} arrondissement, le courrier est extrêmement important. Elle précise que lors de la précédente mandature, un tableau comparatif avec les autres arrondissements avait été réalisé, révélant que le 7^{ème} était dans la moyenne.

Madame le Maire ajoute que le 7^{ème} est un arrondissement où les administrés écrivent beaucoup et rappelle qu'elle répond systématiquement à toutes les lettres. Elle précise que tous les administrés ne disposent pas nécessairement d'une adresse électronique, bien que la situation ait évolué. Elle fait remarquer que les courriers expédiés précisent son adresse électronique, afin de faciliter les réponses par voie numérique et de limiter les affranchissements.

Elle indique que pour les inscriptions en crèche, ou dans les écoles, elle n'envoie que des courriers. Elle espère parvenir progressivement à privilégier l'envoi des courriels.

Madame le Maire estime néanmoins que cette ligne budgétaire ne révèle rien de choquant. Elle rappelle que le contenu des courriers est connu de tous et que les courriers qui sont expédiés sont systématiquement en lien avec les activités de la mairie. Elle précise que la mairie informe les parents et les invite à des réunions.

Elle précise que pour certains enjeux importants, elle a privilégié les courriels pour les informer des réunions. Elle cite les prochaines réunions publiques dédiées au démantèlement des réseaux illégaux de tuk-tuk et au projet d'installation d'un Grand Palais éphémère sur le Champ de Mars. Elle justifie l'affranchissement de courriers par l'organisation de réunions en présence de représentants du Procureur ou du Préfet de Police.

Madame le Maire demande s'il y a d'autres observations et soumet la délibération au vote.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2018 041

Pour : 13 (dont 3 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

5 – Communication sur le lancement d'un appel à projets 2019 relatif aux jardins partagés. 2018 DEVE 174

Rapporteur : M. René-François BERNARD

René-François BERNARD évoque le jardin partagé des Missions étrangères, qui est entretenu par une association, et y fait travailler ensemble les enfants avec les personnes âgées.

5 

Il indique que la Ville de Paris souhaite favoriser le développement de ces jardins partagés en incluant dans son prochain règlement une obligation de fixer des horaires d'ouverture pour permettre au public de visiter ces jardins partagés.

M. BERNARD conseille aux responsables du jardin partagé de répondre à cet appel à propositions, afin de faciliter son accès au public. Il déplore cependant que le budget total, limité à 15 000 €, soit dérisoire au regard des contraintes générées par cet appel à projet.

IL N'Y A PAS EU DE VOTE POUR CETTE COMMUNICATION

6 - Communication sur le lancement de la seconde édition de l'événement « Faites le Paris de la Biodiversité » 2019. 2018 DEVE 175

Rapporteur : M. René-François BERNARD

René-François BERNARD déclare que cette communication, à partir de la biodiversité, vise à mettre Madame HIDALGO en valeur, sans laisser aucune marge de manœuvre à l'arrondissement.

René-François BERNARD déclare que le premier obstacle à la biodiversité, est évidemment l'urbanisme. Ainsi, il explique que l'isolation thermique supprime tout interstice dans les toitures et empêche la présence des moineaux et des étourneaux dans Paris. La Ville de Paris, qui accorde des autorisations d'urbanisme sur la base des règlements qu'elle édicte, est donc la première autorité qui contribue à la diminution de la biodiversité.

René-François BERNARD regrette que les arrondissements soient contraints de reprendre des thèmes identiques ; il souhaite toutefois faire des propositions qui suscitent un réel débat, susceptibles de s'intégrer dans la communication générale de la Ville, à l'occasion de la journée de la biodiversité, qui se déroulera le 22 mai 2019.

IL N'Y A PAS EU DE VOTE POUR CETTE COMMUNICATION

7- Marchés découverts alimentaires – principe du renouvellement de la délégation de service public. 2018 DAE 246

Rapporteur : Mme Josiane GAUDE

Madame le Maire explique que les marchés découverts sont exploités sous forme d'une délégation de service public et qu'ils sont divisés en trois lots, soit trois délégataires. Elle précise que l'entreprise Cordonnier Frères est délégataire pour le 7^e.

Madame le Maire souhaite intégrer un point relatif à la propreté, et explique que le marché de Saxe pose problème. Elle indique qu'elle indique au délégataire qu'une résiliation de la convention sera prononcée la prochaine fois que le marché ne sera pas nettoyé. Elle juge la situation inacceptable et qualifie le marché de Saxe de dépotoir. Elle précise que malgré le travail des agents de la Ville, les exposants ont l'obligation d'effectuer un ramassage. Elle indique avoir demandé à cette entreprise d'être efficace et d'effectuer un contrôle. Elle signale que si cette zone reste sale, elle demandera une résiliation entraînant l'attribution du marché à un autre délégataire.

Madame le Maire donne la parole à Josiane GAUDE.

Josiane GAUDE confirme que ce secteur dépend de l'entreprise Cordonnier Frères, qui était d'ailleurs le précédent mandataire. Elle indique qu'il est proposé d'approuver le principe de reconduction d'une délégation de service public pour les 70 marchés alimentaires découverts de Paris.

Josiane GAUDE réaffirme qu'il a été demandé à l'entreprise Cordonnier Frères de tenir son marché correctement, puisqu'ils perçoivent des redevances de la part des exposants qui travaillent sur le marché. Elle constate que les résultats ne sont pas à la hauteur.

Josiane GAUDE indique qu'aux termes de ce projet de délibération, il est proposé d'approuver le principe de l'exploitation du service public des marchés découverts alimentaires dans le cadre d'une convention de délégation de service public, et d'autoriser le Maire de Paris à procéder à la publication d'un avis d'appel à candidatures et à accomplir tous les actes préparatoires à la conclusion des contrats liés à la gestion des marchés découverts alimentaires.

René-François BERNARD ajoute qu'il arrive très régulièrement que le marché ne soit pas libéré entre le jeudi et le samedi. Il explique être intervenu afin de demander que les matériels soient retirés. Il fait remarquer que la note laisse penser que l'entreprise Cordonnier Frères est relativement vertueuse en matière de collecte des biodéchets, alors qu'en réalité ce n'est pas le cas. Il ajoute également que ce marché devrait être plus ouvert à des perspectives commerciales de type bio.

René-François BERNARD indique que dans certains marchés à fort potentiel de déchets, il est prévu le passage en début de marché d'une benne de collecte afin d'améliorer la propreté. Il demande s'il est prévu d'imposer la mise en œuvre d'une mesure de ce type.

Madame le Maire répond que cela fait partie du marché mais que faute de contrôle, une situation inconfortable perdure. Elle a écrit au gérant afin de lui demander de prendre les mesures qui s'imposent, première étape pour obtenir de meilleurs résultats.

Madame le Maire soumet la délibération au vote.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2018 DAE 246



Pour : 13 (dont 3 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

8 – Activités commerciales non ludiques installées durablement sur la voie publique – Fixation de la zone de commercialité applicable à certains sites. 2018 DAE 265

Rapporteur : Mme Josiane GAUDE

9 – Activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public-conventions. 2018 DAE 289

Rapporteur : Mme Josiane GAUDE

Madame le Maire souhaite disposer d'offres plus qualitatives et pertinentes et indique qu'elle a œuvré en toute transparence afin de favoriser de telles offres. Elle regrette que la situation ne soit pas encore parfaite. Elle précise qu'elle aurait pu réaliser un examen plus approfondi des dossiers s'ils avaient été transmis plus tôt aux membres du jury, dont elle fait partie.

Josiane GAUDE indique que ce point concerne les activités commerciales non ludiques installées durablement sur la voie publique, et la fixation de la zone de commercialité applicable à certains sites.

Elle détaille les deux catégories concernées avec les tarifs d'occupation qui y sont attachés :

- la catégorie 1, qui bénéficie actuellement d'un tarif de 4,83 € par mètre carré occupé et par jour d'occupation, concerne les berges de Seine, soit le quai Anatole France pour ce qui concerne le 7^e arrondissement ;

- les zones hors catégories, où le tarif actuel est fixé à 6,30 € par mètre carré occupé et par jour d'occupation, soit le pont d'Iéna (7^e arrondissement), le quai Branly (7^e et 15^e arrondissements), la place Jacques-Rueff (7^e arrondissement).

Mme Gaude précise que les effets pécuniaires inhérents à ces classements s'opéreront au 1^{er} décembre 2018.

Madame le Maire explique que 22 emplacements, ont été attribués sur le Champ-de-Mars et sous la tour Eiffel après une étude attentive des dossiers, mais dont elle regrette qu'elle ne puisse s'effectuer qu'à partir des pièces fournies.

Madame le Maire ajoute que les critères de l'activité et de la solvabilité ont été aussi pris en compte.

Josiane GAUDE précise que deux emplacements sont en attente, du fait de problèmes d'amiante dans les structures, qui appartiennent à la Ville de Paris.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2018 DAE 265

**Pour : 13 (dont 3 pouvoirs écrits)
Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote: /**

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2018 DAE 289

**Pour : 13 (dont 3 pouvoirs écrits)
Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote: /**

10 – Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (70.037,00 euros) – Signature des conventions afférentes aux indemnités. 2018 DAE 272

Rapporteur : Mme Josiane GAUDE

Josiane GAUDE indique que le kiosquier du 2 boulevard Raspail est concerné par cette délibération.

Madame le Maire précise que son changement de kiosque sera effectif à compter de la fin 2018.

Josiane GAUDE explique que ce changement de kiosque génère une perte de quinze jours de travail et que l'indemnité qui lui est proposée s'élève à 7 644 €
Elle rappelle que l'ensemble des indemnités dédiées aux kiosquiers parisiens représente une somme de 70 087 €.

Marc LAROCK fait part d'échanges avec des kiosquiers qui craignent que les nouvelles structures, beaucoup plus grandes, ne leur permettent pas de conserver leur emplacement.

Madame le Maire cite l'exemple du kiosque situé face au Bon marché qui peut se révéler gênant pour emprunter le passage piéton.

Marc LAROCK renchérit en citant le kiosque situé boulevard Saint-Germain se trouvant devant la sortie du métro.

9 

Madame le Maire pense que des adaptations seront nécessaires. Elle regrette que les nouveaux kiosques ressemblent plus à des relais de presse, dépourvus de charme, qu'à des kiosques.

Josiane GAUDE ajoute qu'ils vendent aussi des produits sans lien avec la presse et mentionne que les kiosques ont dorénavant l'interdiction de disposer des tables en extérieur, comme ils pouvaient le faire auparavant.

Madame le Maire relate que d'autres maires d'arrondissement, quelle que soit leur couleur politique, ont reçu des plaintes des kiosquiers, relatives aux nouveaux kiosques.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2018 DAE 272

Pour : 14 (dont 3 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

11 – Vœu relatif à l'interdiction de la circulation et du stationnement des trottinettes électriques sur les trottoirs. V 07 2018 043

Rapporteur : M. Olivier LE QUERE

Madame le Maire constate que les trottinettes électriques constituent un réel danger public. Elle donne la parole à Olivier LE QUERE.

Olivier LE QUERE explique que ce vœu concerne les trottinettes électriques, et plus précisément la question de leur circulation sur les trottoirs ainsi que leur stationnement. Il précise que cette question remonte très régulièrement lors de ces échanges avec les habitants, et particulièrement lors des conseils de quartier dont les membres qui constatent chaque jour leur présence sur les trottoirs.

Il indique qu'il existe deux catégories de trottinettes : les trottinettes électriques, qui disposent d'un moteur électrique, et les trottinettes mécaniques. Il ajoute que les secondes sont considérées comme piétonnes, puisqu'elles sont supposées circuler à moins de 6 km/h. Il précise que ce n'est pas le cas des trottinettes électriques, dont la vitesse peut atteindre 25 km/h, voire 40 km/h. Il fait remarquer toutefois que l'utilisation de trottinettes électriques dont la vitesse peut excéder 25 km/h, nécessite une autorisation spécifique du Ministère de l'Intérieur.

Olivier LE QUERE indique que ces désagréments sont constatés par l'ensemble des habitants du 7^e arrondissement et pense que les personnes présentes ont déjà été confrontées à des problématiques en lien avec la circulation et le stationnement de ces trottinettes. A ce titre, il, explique que le conseil du 7^e arrondissement émet le



vœu que la Ville de Paris et la préfecture de police mettent en place, au regard de leurs compétences respectives, une réglementation encadrant la circulation des trottinettes électriques, permettant de mettre un terme aux dangers permanents causés par la circulation et le stationnement de ces véhicules sur les trottoirs.

Olivier LE QUERE reconnaît que c'est un vrai sujet de mobilité, mais que la mobilité n'a pas à occulter la sécurité. Il demande à ces collègues de bien vouloir voter en faveur de ce vœu.

René-François BERNARD propose d'ajouter dans les considérants le free-floating qui constitue le sujet principal de ces questions.

Olivier LE QUERE précise qu'à l'heure actuelle, il existe trois opérateurs de free-floating. Il ajoute qu'un nombre croissant de particuliers y recourent. Il admet que ces véhicules concourent à la mobilité, mais qu'il convient d'être vigilant.

Christian LE ROUX soutient ce vœu mais souligne l'absence de proposition de la part de la mairie, concernant le stationnement de ces véhicules. Il rappelle qu'il est possible d'utiliser une trottinette électrique, de la laisser où on le désire et d'en trouver une autre à l'aide d'une application dédiée. Il trouve complètement anormal que des trottinettes électriques soient stationnées n'importe où, notamment sur des trottoirs étroits et demande la solution proposée par la mairie.

Madame le Maire répond qu'Olivier LE QUERE propose d'autoriser le recours aux emplacements dédiés aux deux-roues afin que les trottinettes puissent y stationner.

Christian LE ROUX soutient cette démarche.

Madame le Maire indique qu'il est possible de le préciser dans le vœu.

Marc LAROCK ajoute qu'autoriser le stationnement des trottinettes sur les emplacements réservés aux deux-roues risque de générer un engorgement de ces zones.

Madame le Maire est d'accord mais indique qu'il n'est pas question de concevoir des parkings dédiés aux trottinettes, car il ne serait plus possible de marcher ni de garer ses véhicules.

Marc LAROCK affirme que ce problème traduit un manque d'anticipation total de la part de la mairie de Paris, qui n'a rien vu venir.

Madame le Maire abonde en ce sens et donne l'exemple de l'annulation de la piétonnisation qui a été confirmée en appel. Elle indique que ne pas anticiper conduit à des difficultés importantes.

Marc LAROCK précise qu'il est nécessaire de prendre en considération l'introduction de skateboards électriques.

René-François BERNARD indique que le nombre des accidents piétons ne cesse de progresser.

Madame le Maire propose de passer au vote du vœu tel qu'il vient d'être amendé. Elle soumet donc la délibération au vote.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au vœu n° V 07 2018 043

Pour : 13 (dont 3 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

Madame le Maire indique que l'ordre du jour est épuisé. Elle rappelle les dates des prochaines réunions du conseil de quartier. Elle indique que le conseil de quartier de l'École Militaire aura lieu le 15 novembre à 18h30 à la mairie, que celui des Invalides aura lieu le 19 novembre à 18h30, également à la mairie, que celui de Saint Thomas d'Aquin se tiendra le 26 novembre à 18h30 également à la mairie, et qu'enfin le conseil de quartier du Gros-Caillou aura lieu le 27 novembre à 18h30 à la Maison des associations.

Madame le Maire lève la séance.

Madame le Maire annonce que le prochain conseil d'arrondissement se tiendra le 29 novembre.

Madame le Maire ajoute qu'elle souhaitait que le comité de suivi du Grand palais se réunisse le 6 novembre, mais que le directeur général par intérim de la Réunion des Musées Nationaux – Grand Palais n'étant pas disponible ce jour-là, il a été convenu de trouver une autre date.

Elle rappelle que la réunion publique dédiée aux tuk-tuks se déroulera le 28 novembre à 19 heures, en présence du commissaire central, qui expliquera aux habitants le démantèlement de ces réseaux mafieux, et l'objectif visant à fixer une ligne de conduite pour les nouveaux opérateurs réglementaires. Elle précise que ces derniers seront conviés à cette réunion, afin qu'ils connaissent les règles qu'ils se doivent d'appliquer à l'égard des habitants du 7^{ème}.

Madame le Maire précise que ces tuk-tuks sont le reliquat de ce qui n'est pas encore maîtrisé. Elle reconnaît que le procureur de la République a beaucoup aidé la mairie du 7^{ème} pour démanteler ces réseaux. Elle explique qu'auparavant, la mairie n'y parvenait pas car les personnes qui étaient interpellées payaient leurs amendes sur place, à l'aide d'argent liquide. Elle précise que cette démarche n'était pas efficace, que l'intervention du Procureur de la République, a permis la confiscation des véhicules et de faire drastiquement diminuer le nombre de véhicules en circulation. Elle ajoute que les tuk-tuks réglementaires se verront remettre de la part des autorités un cahier des charges concernant la diffusion de musique à un volume élevé.



Madame le maire annonce que la commémoration du centième anniversaire de l'armistice aura lieu le 11 novembre 2018. Elle annonce également la cérémonie d'accueil des nouveaux citoyens français le 12 novembre 2018. Elle indique que le 20 novembre, aura lieu une conférence littéraire en présence de Vladimir Fédorovski. Elle précise qu'au regard de l'actualité, cette conférence sera vraisemblablement très intéressante et elle invite tout le monde à y participer.

Madame le Maire annonce qu'à l'occasion de la journée internationale de la lutte contre les violences faites aux femmes et en partenariat avec le service social du 7^{ème}, la mairie projettera le film *Mustang*, le 29 novembre. Elle ajoute que cette projection sera suivie d'un temps d'échange, animé par l'association Elle's imagine'nt.

Madame le Maire annonce enfin que dans le cadre de la journée internationale du handicap, la mairie projettera le 3 décembre le film *Le goût des merveilles*, qu'elle recommande de voir.

Madame le Maire demande s'il y a des interventions.

Christophe POISSON rappelle qu'un café littéraire se déroulera le lendemain, le 23 octobre, en présence de Paula Servan-Schreiber, qui présentera son dernier livre, *Les promesses de l'âge*. Il précise que cet événement est prévu le 23 octobre à 18 heures, au café Les Parisiennes, situé au 17, avenue de la Motte Piquet.

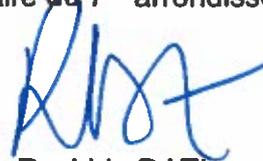
René-François BERNARD signale que quatre moutons sont depuis quelques jours présents place Vauban.

La Secrétaire de Séance



Philippine HUBIN

Le Maire du 7^e arrondissement



Rachida DATI